

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NOYERS-SUR-CHER**

L'an deux mil dix-sept, le trente mars, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Noyers-sur-Cher, légalement convoqué le 24 mars 2016, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe SARTORI, maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

M. Francis NADOT, ayant donné pouvoir à Mme Michèle TURPIN
M. Albert RETY, ayant donné pouvoir à Mme Sylvie BOUHIER
M. Jeany LORON, ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques LELIEVRE
M. Thierry POITOU, ayant donné pour voir à M. Michel VERDELET
Mme Marie-France MOREAU, ayant donné pour voir à M. Joël DAIRE
Mme Clotilde MASSARI, ayant donné pour voir à M. Philippe SARTORI
Mme Emmanuelle CHAPLAULT, ayant donné pouvoir à M. Jacques MOREAU
Mme Patricia ETIENNE, ayant donné pour voir à M. André COUETTE
M. Michel VAUVY, ayant donné pouvoir à M. Christian LAURENT (à compter de la délibération 2017/32)

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, est désignée en tant que secrétaire de séance :

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de conseillers votants : 23

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2017, rédigé sous le contrôle du secrétaire de séance, M. Joël DAIRE, et préalablement transmis à chaque membre du conseil municipal, est approuvé à l'unanimité.

2017/29 – Subventions versées aux associations et organismes privés en 2017

M. Joël DAIRE, adjoint chargé des finances, expose ce qui suit :

La ville de Noyers-sur-Cher compte sur son territoire un nombre important d'associations qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, le travail de mémoire, la citoyenneté, les solidarités, les loisirs, etc.

Ces associations participent au développement du territoire, créent du lien social, des solidarités, et répondent de plus en plus fréquemment à des besoins que les pouvoirs publics ne peuvent ou ne veulent pas satisfaire.

Dans le cadre des orientations définies par l'équipe municipale, la ville de Noyers-sur-Cher soutient activement la vie associative en pratiquant une politique dynamique en termes d'attribution de subventions.

Au vu des demandes, et compte-tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider et les critères de subventionnement fixés, la commission des finances s'est réunie le 7 mars 2017 pour dresser la liste des subventions qui pourraient être versées en 2017 aux associations et aux autres personnes de droit privé qui en ont fait la demande.

Cette liste, validée à l'unanimité par la commission des finances, est la suivante :

N° d'ordre	Association	Montant
01	Conciliateurs de justice 41	50
02	FLSA tennis de table	630
03	OCCE Ecole maternelle	1 300
04	OCCE Ecole élémentaire	500
05	La Fraternelle	5 000
06	USSAN Foot-ball	5 000
07	La Bobine de Fil	400
08	ASC Pétanque	250
09	ECSSAN Espoir cycliste	1 300
10	La Pellicule de la Vallée du Cher	400
11	ASKN Karaté Do	300
12	FLSA du canton de Saint-Aignan	1 700
13	USEP Les P'tits Princes	600
14	AAPPMA La Carpe	1 400
15	Sites et Images	110
27	Sologne Nature Environnement	100
Montant total des subventions allouées		19 040,00

Ces montants ont été déterminés au vu des dossiers de demandes de subventions qui ont été déposés dans le délai imparti (avant le 31 décembre 2016) par les différentes associations, et qui ont fait l'objet d'un examen minutieux de la part de la commission des finances.

Le conseil municipal,

- ✓ Vu l'avis de la commission municipale des finances en date du 7 mars 2017 ;
- ✓ Entendu l'exposé de son rapporteur, M. Joël DAIRE ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ adopte la liste dressée par la commission des finances pour les subventions qui seront allouées aux diverses associations et organismes de droit privé locaux en 2017 ;
- ☞ s'engage à inscrire les crédits nécessaires, soit la somme de 19 040,00 €, à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget primitif 2017.

Nombre de votants : 23

Votes POUR : 23

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 6 avril 2017
et de l'affichage le 6 avril 2017

2017/30 – Participation au fonctionnement de l'école primaire des Bernardines pour les années scolaires 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017

Mme Sylvie BOUHIER, adjointe chargée des affaires scolaires, ce qui suit :

L'article L 442-5-1 du code de l'Education précise que la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une classe élémentaire d'un établissement privé sous contrat d'association avec l'Etat situé dans une autre commune doit contribuer aux dépenses de fonctionnement de cet établissement lorsque certaines conditions sont réunies. En particulier, cette contribution doit être versée lorsque la fréquentation par l'élève de cet établissement privé trouve son origine dans des contraintes liées à l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune.

Cette contribution revêt le caractère d'une dépense obligatoire, contrairement au forfait pour les enfants scolarisés en classe maternelle dont le versement est facultatif.

Le montant de la contribution d'un élève doit être équivalent au coût d'un élève scolarisé dans une classe de même niveau à l'école publique de la commune de résidence.

Par courrier du 7 mars 2017, le diocèse de Blois demande, en application de cet article, à la commune de Noyers-sur-Cher le versement d'une contribution aux dépenses de fonctionnement de l'école primaire des Bernardines pour les années scolaires 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017.

Sur ces années scolaires, cinq élèves résidant sur la commune de Noyers-sur-Cher et dont un frère ou une sœur était déjà scolarisé à l'école primaire des Bernardines, ont été scolarisés dans ce même établissement.

La commission des finances, dans sa séance du 21 mars 2017, propose à l'unanimité de :

- fixer le montant forfaitaire par élève à 400 € ;
- décider le versement au diocèse de Blois d'une somme de 2 000 € correspondant à 5 élèves scolarisés à l'école primaire des Bernardines pour les années scolaires 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017.

Le conseil municipal,

- ✓ Entendu l'exposé de Mme Sylvie BOUHIER ;
- ✓ Vu l'article L 442-5-1 du code de l'Education
- ✓ Vu le courrier du diocèse de Blois en date du 7 mars 2017 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ fixe le montant forfaitaire par élève à 400 € ;
- ☞ décide le versement au diocèse de Blois d'une somme de 2 000 € correspondant à 5 élèves scolarisés à l'école primaire des Bernardines pour les années scolaires 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017.

Nombre de votants : 23

Votes POUR : 23

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 6 avril 2017
et de l'affichage le 6 avril 2017

2017/31 – Fiscalité directe locale – Fixation des taux d'imposition pour l'année 2017

M. Joël DAIRE, adjoint délégué aux finances, expose qu'il convient de déterminer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2017.

Il indique à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il précise que la fixation des taux de ces trois taxes doit permettre de dégager, pour l'exercice 2017, des recettes fiscales suffisantes pour couvrir le besoin de financement du budget communal.

M. DAIRE propose en conséquence aux membres du conseil municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2017 :

Nature des taxes	Pour mémoire taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	13,66 %	13,66 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,60 %	27,60 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	72,67 %	72,67 %

Le conseil municipal,

- ✓ Après avoir entendu l'exposé de M. DAIRE ;
- ✓ Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2312-1 et suivants ;
- ✓ Vu le code des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;
- ✓ Vu la loi de finances pour 2017 ;
- ✓ Vu l'état n° 1259 COM portant notification des bases nettes d'impositions des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2016 ;
- ✓ Vu les taux appliqués l'année dernière et le produit fiscal attendu cette année ;
- ✓ Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale ;
- ✓ Considérant que l'équilibre du budget est obtenu avec le produit attendu des taxes directes locales pour 2017 soit 1 232 504 € tel qu'indiqué par l'état n° 1259 COM ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ fixe les taux d'imposition des taxes directes locales communales pour l'exercice 2017 ainsi qu'il suit :

Nature des taxes	Taux 2017
Taxe d'habitation	13,66 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,60 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	72,67 %

Nombre de votants : 23

Votes POUR : 23

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

***Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 6 avril 2017
et de l'affichage le 6 avril 2017***

M. Michel VAUVY quitte la séance et donne pouvoir à M. Christian LAURENT

2017/32 – Adoption du budget primitif 2017 de la commune (budget principal M14)

M. Joël DAIRE, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget primitif 2017 de la commune (budget principal) dont les deux sections se présentent comme suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitres	Libellés	Propositions
011	Charges à caractère général	823.300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1.119.333,00
65	Autres charges de gestion courante	356.168,00
66	Charges financières	132.002,61
67	Charges exceptionnelles	6.700,00
022	Dépenses imprévues	177.172,19
023	Virement à la section d'investissement	480.753,06
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14.819,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3.110.847,86

En section de fonctionnement, les chapitres suivants de recettes :

Chapitres	Libellés	Propositions
013	Atténuations de charges	10.000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	152.000,00
73	Impôts et taxes	1.555.991,00
74	Dotations et participations	622.362,00
75	Autres produits de gestion courante	57.631,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5.000,00
002	Excédent reporté	707.863,86
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3.110.847,86

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitres	Libellés	Propositions
16	Emprunts et dettes assimilées	546.552,80
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	139.589,08
204	Subventions d'équipement versées	258.615,86
21	Immobilisations corporelles	232.469,99
23	Travaux en cours	768.211,46
020	Dépenses imprévues	15.775,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5.000,00
001	Déficit antérieur reporté	450.251,91
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2.416.466,10

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitres	Libellés	Propositions
16	Emprunts et dettes assimilées	979.997,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	676.151,28
13	Subventions d'investissement	247.495,31
024	Produit des cessions d'immobilisation	17.250,00
021	Virement de la section de fonctionnement	480.753,06
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14.819,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2.416.466,10

Le conseil municipal,

- ✓ Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2017 établi par M. le maire ;
- ✓ Après avoir entendu l'exposé de M. Joël DAIRE ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ adopte le budget primitif 2017 de la commune (budget principal) qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :
 - 3.110.847,86 € pour la section de fonctionnement ;
 - 2.416.466,10 € pour la section d'investissement.
- ☞ confirme les modalités de vote du budget :
 - budget voté par nature, avec définition d'opérations en investissement (pour information), en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M14.

Nombre de votants : 23

Votes POUR : 23

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 6 avril 2017
et de l'affichage le avril 6 2017

2017/33 – Adoption du budget primitif 2017 du service public d'assainissement collectif (budget annexe M49)

M. Joël DAIRE, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget primitif 2017 du service d'assainissement collectif (budget annexe) dont les deux sections se présentent comme suit :

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitres	Libellés	Propositions
011	Charges à caractère général	117.607,49
012	Charges de personnel et frais assimilés	23.500,00
014	Atténuations de produits	20.875,00
65	Autres charges de gestion courante	2.500,00
66	Charges financières	51.120,00
67	Charges exceptionnelles	1.000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	114.531,17
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		331.113,66

En section d'exploitation, les chapitres suivants de recettes :

Chapitres	Libellés	Propositions
70	Prestations de services	269.668,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22.602,22
002	Excédent reporté	38.843,44
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		331.113,66

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitres	Libellés	Propositions
16	Emprunts et dettes assimilées	203.199,00
21	Immobilisations corporelles	84.067,10
23	Travaux en cours	170.000,00
020	Dépenses imprévues	4.965,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22.602,22
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		484.833,32

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitres	Libellés	Propositions
13	Subventions d'investissement	40.000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	163.185,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	114.531,17
001	Excédent reporté	167.117,15
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		484.833,32

Le conseil municipal,

- ✓ Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2016 établi par M. le maire ;
- ✓ Après avoir entendu l'exposé de M. Joël DAIRE ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ adopte le budget primitif 2017 du service d'assainissement collectif (budget annexe) qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :
 - 331.113,66 € pour la section d'exploitation ;
 - 482.833,32 € pour la section d'investissement.
- ☞ confirme les modalités de vote du budget :
 - budget voté par nature en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M49.

Nombre de votants : 23

Votes POUR : 23

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire

Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 6 avril 2017

et de l'affichage le 6 avril 2017

2017/34 – Adoption du budget primitif 2017 du service public du transport scolaire (budget annexe M43)

M. Joël DAIRE, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget primitif 2017 du service des transports scolaires (budget annexe) dont les deux sections se présentent comme suit :

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitres	Libellés	Propositions
011	Charges à caractère général	12.199,97
012	Charges de personnel et frais assimilés	22.500,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00
66	Charges financières	3.831,21
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12.603,33
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		51.634,51

En section d'exploitation, les chapitres suivants de recettes :

Chapitres	Libellés	Propositions
74	Subventions d'exploitation	1.500,00
77	Produits exceptionnels	48.087,04
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2.047,47
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		51.634,51

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitres	Libellés	Propositions
16	Emprunts et dettes assimilées	6.402,27
21	Immobilisations corporelles	52.522,04
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2.047,47
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		60.971,78

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitres	Libellés	Propositions
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12.603,33
001	Excédent reporté	48.368,45
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		60.971,78

Le conseil municipal,

- ✓ Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2017 établi par M. le maire ;
- ✓ Après avoir entendu l'exposé de M. Joël DAIRE ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ adopte le budget primitif 2017 du service des transports scolaires (budget annexe) qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :
 - 51.634,51 € pour la section d'exploitation ;
 - 60.971,78 € pour la section d'investissement.
- ☞ confirme les modalités de vote du budget :
 - budget voté par nature en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M43.

Nombre de votants : 23

Votes POUR : 23

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 6 avril 2017
et de l'affichage le 6 avril 2017

Monsieur le Maire remercie M.DAIRE, M. NORBERT, Mme ALVES DAS NEVES et Mme CORBIN pour le travail fourni pour la préparation des budgets.

2017/35 – Demande subvention au titre du programme LEADER pour la création d'une application numérique sur la présence des combattants américains à Noyers-sur-Cher durant la 1^{ère} Guerre mondiale

M. Philippe SARTORI, Maire, expose ce qui suit :

En 1917, durant la Grande Guerre, des soldats américains arrivaient dans la vallée du Cher, marquant à tout jamais ce territoire. La commune de Noyers-sur-Cher a été un site d'accueil essentiel des combattants dans le dispositif général des forces américaines alliées durant la 1^{ère} Guerre mondiale.

Aussi, la municipalité entend participer activement aux commémorations qui seront organisées en 2017 sur la vallée du Cher pour porter témoignage de cet épisode historique et perpétuer la Mémoire des soldats venus combattre pour la liberté.

Un espace d'exposition permanente est en cours d'aménagement sur l'aire des Trois Provinces. Cette exposition présentera l'installation de la 41^{ème} division à Noyers-sur-Cher et la vie des combattants américains entre 1917 et 1919.

La commune souhaite également créer un parcours de découverte des nombreux graffitis présents sur les façades en tuffeau qui s'appuiera sur une application numérique qui permettra de découvrir en animation 3D et en réalité virtuelle les lieux de vie aménagés sur la commune par les combattants américains à l'époque.

La commune de Noyers-sur-Cher souhaite confier cette prestation à la SARL les Chemins de Phil et Lou qui propose la création d'un parcours incluant des reconstitutions 3d et des photos géolocalisées visibles en réalité augmentée et réalité virtuelle. Ce parcours sera adossé à la plateforme web et à l'application mobile de contenus géolocalisés et augmentés Histar.

Il s'agirait donc de développer du contenu ludique 3d en utilisant un support déjà fonctionnel, ce qui minimisera les coûts de conception de l'application numérique.

La commune de Noyers-sur-Cher peut prétendre auprès du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais à une subvention à hauteur de 80 % d'une dépense subventionnable de 80 % du montant HT au titre du programme européen LEADER, soit un montant de subvention de 6 819,84 €.

M. Joël DAIRE indique qu'il ne prendra part au vote.

Le conseil municipal,

- ✓ Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe SARTORI ;
- ✓ Vu le programme LEADER du GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Sollicite une subvention auprès du GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais au titre du programme LEADER pour la création d'une application numérique sur la présence des combattants américains à Noyers-sur-Cher durant la 1^{ère} Guerre mondiale.

Nombre de votants : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire

Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 6 avril 2017

et de l'affichage le 6 avril 2017

2017/36 – Modification de la convention relative à la « Carte Pass'Jeunes Sports Loisirs Culture »

Mme Sylvie BOUHIER, adjointe chargée des affaires scolaires, ce qui suit :

Afin de favoriser l'accès aux loisirs, aux sports et à la culture aux jeunes de la commune en leur permettant de disposer de tarifs réduits auprès de différents partenaires locaux, la municipalité a créé par délibération du 6 juin 2011 la « Carte Pass'Jeunes Sports Loisirs Culture »

La mise en place de cette carte requiert la passation de conventions avec chaque partenaire.

Il convient de procéder à deux modifications de la convention-type précédemment validé par le conseil municipal.

Le conseil municipal,

- ✓ Entendu l'exposé de Mme Sylvie BOUHIER ;
- ✓ Vu la délibération du conseil municipal du 28 juin 1999, modifiée par les délibérations du conseil municipal du 31 mars 2010 et du 6 juin 2011, portant création de la régie d'avances des activités « Loisirs éducatifs » en faveur des ados et fixant la liste des dépenses pouvant être réglées par le régisseur ;

- ✓ Vu la délibération du 6 juin 2011 portant création de la « Carte Pass'Jeunes Sports Loisirs Culture » et validation de la convention-type ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- ⊖ le 4^{ème} paragraphe de l'article 3 de la convention-type de la « Carte Pass'Jeunes Sports Loisirs Culture » est rédigé comme suit : « *Adresser ce relevé à la Commune de Noyers-sur-Cher dans un délai de 15 jours après la période considérée c'est-à-dire avant le 15 décembre de la même année, passé ce délai, la commune se verra contrainte de rejeter le remboursement.* »
- ⊖ l'article 7 de la convention-type de la « Carte Pass'Jeunes Sports Loisirs Culture » est rédigé comme suit : « *La présente convention prend effet à la date de sa signature et jusqu'au 16 décembre 2017. Elle pourra faire l'objet d'avenants pour compléter le dispositif mis en place.* »

Nombre de votants : 23

Votes POUR : 23

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire

Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 6 avril 2017

et de l'affichage le 6 avril 2017

Informations diverses

- ⇒ Mme BOUHIER rappelle le carnaval qui se déroulera le vendredi 31 mars 2017 dans l'après-midi.
- ⇒ Mme TURPIN rappelle le repas des aînés qui a lieu le dimanche 2 avril 2017
- ⇒ Mme COME indique qu'une réunion publique sur le projet de réaménagement de la place Lucien Guerrier, animée par M. MARMIROLI, directeur du CAUE, est organisée le 10 mai 2017
- ⇒ M. SARTORI informe que la commune de Noyers-sur-Cher sera classée en zone de revitalisation rurale à compter du 1^{er} juillet 2017. Ce classement permettra à la commune de bénéficier d'une dotation de solidarité rurale majorée et aux entreprises qui s'installeront sur la commune de bénéficier d'exonérations fiscales pendant 5 ans.

M. SARTORI rappelle que la communauté de communes Val de Cher-Controis (périmètre avant la fusion avec Cher à la Loire) a été labellisée « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ». La convention signée avec l'Etat prévoyait l'attribution d'une dotation de 1,5 M€ pour financer notamment l'isolation de bâtiments publics et la rénovation de l'éclairage public. Or, cette enveloppe a été réduite d'autorité par le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable à 600 000 € dont 500 000 € orientés vers les chaufferies biomasse de Selles-sur-Cher, Mareuil-sur-Cher et contres, alors qu'initialement cette dotation devait être octroyée intégralement à Selles-sur-Cher, et seulement 100 000 € pour le reste du territoire de l'ex-communauté de communes.

M. SARTORI lit la lettre qu'il a adressée à Mme Nelly CHARPENTIER, président de la caisse locale du Crédit Agricole de Saint-Aignan, au sujet de la fermeture de l'agence locale de Noyers-sur-Cher (cf courrier ci-après).

Suite à la démission de M. Michel TROTIGNON de la présidence du Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement et d'Elimination des Ordures Ménagères (SMIEEOM), M. Eric MARTELLIERE a été élu Président.

M. SARTORI clôt la séance à 21 h 30.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 30 mars 2017

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteurs
2017/29	Subventions versées aux associations et organismes privés en 2017	M. DAIRE
2017/30	Participation au fonctionnement de l'école primaire des Bernardines pour les années scolaires 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017	Mme BOUHIER
2017/31	Fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2017	M. DAIRE
2017/32	Adoption du budget primitif 2017 de la commune (budget principal M14)	M. DAIRE
2017/33	Adoption du budget primitif 2017 du service public d'assainissement collectif (budget annexe M49)	M. DAIRE
2017/34	Adoption du budget primitif 2017 du service public du transport scolaire (budget annexe M43)	M. DAIRE
2017/35	Demande subvention au titre du programme LEADER pour la création d'une application numérique sur la présence des combattants américains à Noyers-sur-Cher durant la 1 ^{ère} Guerre mondiale	M. SARTORI
2017/36	Modification de la convention relatives à la carte Pass'Jeunes	Mme BOUHIER

N° d'ordre	Autres points à l'ordre du jour	Rapporteur
1	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 février 2016	M. LORON